

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 6 mai 2021

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

#### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, M. Hanotin, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beudet, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSES :**

Mme Thibault donnant pouvoir à M. Constant  
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Beudet

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Lagarde, Mme Magrino

-----



## Délibération n° 2021-V-18 du 6 mai 2021

**RÉFORME DE LA GOUVERNANCE DU SPORT – DÉSIGNATION DU. DE LA REPRÉSENTANT.E DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS ET DE SON OU SA SUPPLÉANT.E À LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DU SPORT D'ÎLE-DE-FRANCE.**

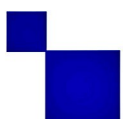
**Le conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

**après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE M. Mathieu Hanotin, conseiller départemental délégué au sport et à l'organisation des grands événements, comme représentant du Département de la Seine-Saint-Denis à la Conférence régionale du sport d'Île-de-France ;



- DÉSIGNE Mme Aurélie Gautier, cheffe du service du sport et des loisirs, comme suppléante de M. Mathieu Hanotin, à la Conférence régionale du sport d'Île-de-France.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

*M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beaudet, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani*

Abstention(s) de :

*Mme Capanema*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 1
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*